Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 2 (1910)

Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berne, 7 juillet Deuxième année 1910 — N° 6

REVUE SYNDICALE SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois | Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne | Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page
1. *Résultats d'une statistique sur les accidents en Suisse*	89
2. *L'organisation du service de placement*	92
3. *Courants adverses dans le mouvement ouvrier*	95
6. *Mouvement syndical suisse:*	
a) Lock-out et grève générale des ouvriers brasseurs	98
b) Grève générale du bâtiment à Lausanne	100
c) Mouvement divers	101
d) Congrès	103
7 *L'Internationale syndicale*	104
8. *Revue économique internationale*	106

Résultats d'une statistique sur les accidents en Suisse

I

Déjà souvent le manque d'une statistique sociale un peu complète pour la Suisse fut réprouvé par la presse ouvrière. Pendant que nous sommes en possession des résultats d'enquêtes statistiques assez étendues, sur tous les domaines de la vie sociale et particulièrement sur les conditions de la classe ouvrière pour d'autres pays, il nous manque en Suisse en fait de matières statistiques tout ce qui supporterait la critique partant du point de vue d'une statistique sociale un peu avancée.

Le *bureau fédéral de statistique* fondé en 1860, chargé de fournir une « statistique complète » pour la Suisse, de procéder à des enquêtes périodiques sur les éléments mobiles de la statistique et de publier des monographies sur certains objets, a bien fourni une certaine quantité de matières, mais ce qui a été fourni comme statistique sociale proprement dite ne vaut pas cher.

L'activité du bureau fédéral de statistique englobe plutôt la statistique sur la population, et les quelques essais tentés pour nous faire connaître les conditions sociales du pays ne peuvent pas satisfaire ceux qui s'occupent de politique sociale.

Il nous manque surtout des enquêtes générales sur les conditions de travail et les salaires, sur le travail des femmes et des enfants, sur les conditions des logements et les prix des vivres, et qui s'étendent à tous les pays Il nous manque en Suisse une statistique complète sur les grèves et lock-outs sur le chômage etc., ce qui serait pourtant bien utile au moment où la loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents est en discussion. Même l'accroissement effroyable du nombre des accidents, la destruction formidable de forces populaires qui en résulte, tous cela n'a pas ému nos autorités. Ainsi en 1910, nous ne possédons pas même une statistique complète sur les accidents du travail, domaine aussi intéressant qu'important pour toute la législation sociale.

II

Les essais de faire des exposés sur certaines catégories d'accidents n'ont pas manqué, c'est surtout l'initiative privée qui s'en est chargée. Il existe en outre une statistique sur les accidents, préparée en 1886 par les sociétés suisses d'assurance contre la maladie, statistique dont les matières fournies ont été travaillées par le secrétariat ouvrier suisse. Enfin, il nous reste encore les rapports périodiques des inspecteurs fédéraux des fabriques où nous trouvons quelques indications statistiques sur les accidents, qui feront l'objet des explications qui suivent.

D'abord nous devons faire ressortir que la statistique des inspecteurs des fabriques et des mines reste forcément incomplète, puisqu'elle n'indique que les cas d'accidents tombant sous la loi sur les responsabilités civiles et qu'elle ne s'occupe que des cas où le traitement dépasse 6 jours.

La statistique contenue dans les rapports des inspecteurs comprend trois différentes catégories d'accidents, soit:

a) Les accidents survenus dans les fabriques (établissements soumis à la loi fédérale sur les fabriques).

b) Les accidents survenus en dehors des fabriques (dans les établissements soumis simplement à la loi sur les responsabilités civiles, à l'exception des mines).

c) Les accidents survenus dans les mines.

Avant 1898, la statistique des inspecteurs des fabriques présentait l'inconvénient que les formulaires employés différaient selon l'arrondissement d'inspection.